

29 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 09/10/2022

Reçu en préfecture le 09/10/2022

Affiché le 10/10/2022



ID : 085-200071918-20220929-259_22-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

Secrétaire de séance : Christian MERLET

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 259-22 – Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie de desserte sur la ZAE de la Promenade à Chavagnes-en-Paillers

Le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie de desserte sur la ZAE de la Promenade à Chavagnes-en-Paillers a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr du 20 juillet 2022 au 31 août 2022, dans le journal Ouest-France 85 le 22 juillet 2022 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 21 juillet 2022.

Considérant la remise des offres fixée au 31 août 2022 à 12 heures.

Considérant que la consultation n'est pas allotie et que le montant estimatif du marché est de 197 000.00 € HT.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par la SAET de la Roche-sur-Yon, maître d'œuvre. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

Considérant que deux entreprises ont répondu dans le délai imparti.

Considérant que conformément au classement des entreprises, il est proposé de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP de la Boissière de Montaigu pour un montant de 194 260.50 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP pour un montant de 194 260.50 € HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.